

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 17 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 27
PROCURATIONS : 2
VOTANTS : 29
POUR : 27
ABSTENTION : 0
CONTRE : 2
N° 2026-33

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSELIN – Magalie AÏDI

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Étaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Désignation de représentants de la commune aux conseils d'écoles

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de désigner son représentant et un conseiller municipal supplémentaire dans les conseils d'écoles des deux groupes scolaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,
Après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre) :

- Désigne** Madame Maria-Dolorès THUDEROZ (représentant le maire) et Madame Emilie RATTON pour siéger au conseil d'école de « La Poyat » ;
- Désigne** Madame Maria-Dolorès THUDEROZ (représentant le maire) et Madame Emilie RATTON pour siéger au conseil d'école de « Gambetta » ;
- Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yannick PAQUE

